

## AVIS DE L'ARES

N° 2018-04 DU 5 JUIN 2018

### Avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles

**Considérant** que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a été saisie le 14 mars 2018 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour émettre un avis sur l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles ;

**Considérant** que la demande d'avis lui a été adressée le 14 mars 2018 sur base de l'article 21, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui prévoit que toute demande d'avis ou de proposition sollicitée en vertu de ces dispositions doit être traitée et l'avis inscrit à l'ordre du jour de la plus proche séance du Conseil d'administration de l'ARES qui suit de quinze jours au moins la date de réception de la demande ;

**Considérant** les remarques et observations de la Chambre thématique des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale ;

L'ARES formule à l'endroit de l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles l'avis suivant :

#### AVIS

Moyennant les remarques détaillées ci-dessous, l'ARES émet un avis favorable à l'endroit de l'avant-projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

Les organisations représentatives des étudiants émettent cependant un avis défavorable à l'endroit de cet avant-projet de décret et déposent chacune une note de minorité dans lesquelles leur positionnement est détaillé. Ces notes sont annexées au présent avis.

## 01. AVIS GÉNÉRAL

L'ARES salue la volonté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de faire évoluer la gouvernance des hautes écoles. En effet, cet avant-projet de décret réorganise la gouvernance des hautes écoles de manière à davantage correspondre aux réalités diverses et nouvelles de ces institutions d'enseignement supérieur. Cet avant-projet de décret offre de nouvelles possibilités aux hautes écoles tout en respectant l'autonomie des établissements.

Plus précisément, l'ARES souscrit aux différents objectifs poursuivis par l'avant-projet de décret tels que :

- » La volonté que les équipes dirigeantes des hautes écoles soient composées selon le contexte spécifique de l'institution,
- » La définition de profils de fonction pour les membres de l'équipe dirigeante,
- » La reconnaissance des directeurs adjoints en tant que tels dans leur fonction,
- » L'autonomie conférée aux institutions de définir elles-mêmes leur organigramme et leur mode de gouvernance,
- » L'autonomie conférée aux institutions de choisir le processus de vote de liste ou de mandats individuels.

## **02. POINTS D'ACHOPPEMENT**

Malgré un avis général favorable à l'endroit de l'avant-projet de décret, les composantes de l'ARES font état de leurs difficultés avec certains points de l'avant-projet de décret.

Sans que cette liste ne soit exhaustive et sans que les avis ci-dessous ne fassent consensus, les points suivants posent difficulté à certaines composantes de l'ARES.

### **02.1 / LE PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

L'ARES propose que le projet pédagogique, social et culturel soit complété par un chapitre sur l'inclusion au sens du décret du 30 janvier 2014.

### **02.2 / LES TRANSFERTS ET FUSIONS DE HAUTES ÉCOLES**

Certains membres rappellent leur opposition aux fusions des types d'enseignement car ce processus de rationalisation entraîne une diminution de la qualité de l'enseignement.

D'autres membres s'opposent à ce que les fusions et les transferts ne soient autorisés que si les hautes écoles concernées sont situées dans un même pôle académique ou dans une même zone académique interpôles. Pour eux, cette disposition va à l'encontre de la liberté d'enseignement et d'association et contrevient, par là même, aux articles 24 et 27 de la Constitution.

### **02.3 / LA DISPARITION DU CONCEPT DE CATÉGORIE**

Certains membres se questionnent quant à la gestion de la disparition des catégories et de la création de départements qui peuvent être basés sur les domaines ou sur toute autre considération pratique. Ils souhaitent obtenir davantage d'informations quant au cadre ainsi que quant au fonctionnement de ces nouveaux départements.

Les composantes de l'ARES s'accordent sur le fait que ce changement nécessitera une communication très précise auprès des étudiants.

## **02.4 / LA LIMITATION DE LA COMPOSITION DU COLLÈGE DE DIRECTION**

L'avant-projet de décret fixe, pour chaque institution, un nombre maximal de directeurs.

Certains membres souhaitent que la révision de ces plafonds soit envisageable dans le futur mais en maintenant à l'entrée en vigueur du décret le cadre actuel.

## **02.5 / L'APPEL INTERNE POUR LA COMPOSITION DU COLLÈGE DE DIRECTION**

Qu'il s'agisse d'un processus par vote de liste ou par mandat individuel, certains membres souhaitent donner priorité à l'appel interne. Cependant lorsqu'aucun candidat ou aucune liste ne se manifeste, elles sont favorables à ce que le nouvel appel à candidatures lancé soit également en externe.

D'autres membres souhaitent quant à eux que, dès l'appel à candidatures initial, celui-ci soit également externe.

## **02.6 / LA DÉFINITION DES ÉLECTEURS**

Certains membres souhaitent que le vote par procuration ne soit plus autorisé.

Par analogie à ce qu'il se passe dans d'autres formes d'enseignement, certains membres souhaitent que les étudiants régulièrement inscrits dans l'institution puissent prendre part au vote. Ils souhaitent que le poids du collège électoral étudiant soit de 15% et que celui-ci ne soit conditionné à aucun quorum de participation.

Cette demande ne rencontre pas l'approbation des autres membres de l'ARES.

## **02.7 / LA DÉSIGNATION DU COLLÈGE DE DIRECTION PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR**

Dans le cas où l'élection du collège de direction est organisée via le processus de désignation des mandats individuels, certains membres souhaitent que soit rétablie l'obligation pour les pouvoirs organisateurs de désigner le(s) candidat(s) parmi les deux ou trois premiers classés selon le nombre de voix obtenues lors de l'élection.

Également, dans le cadre de cette désignation par mandats individuels, l'avant-projet de décret prévoit que le pouvoir organisateur motive en droit et en fait sa décision de désignation des membres du collège de direction. D'autres membres rappellent que ceci n'est pas applicable aux hautes écoles subventionnées par la Communauté française puisque, dans celles-ci, ce sont des contrats de travail qui régissent la collaboration. Ces membres suggèrent dès lors de procéder de la même manière que dans l'enseignement obligatoire et demande que le pouvoir organisateur communique aux candidats les raisons de son choix, eu égard aux critères fixés dans le profil de fonction déterminé.

Dans le cas où l'élection du collège de direction est organisée via le processus de désignation par vote de liste, certains membres souhaitent que soit maintenue l'intervention *in fine* du pouvoir organisateur dans le choix des candidats sur base d'une liste présentant les candidats dans l'ordre du nombre de voix obtenues.

## **02.8 / LA FONCTION DE DIRECTEUR ADJOINT**

Certains membres souhaitent que l'avant-projet de décret fasse mention d'un lien hiérarchique et non pas d'un lien fonctionnel entre le directeur adjoint et un directeur ou le directeur président, ainsi que pour les membres des équipes qui en dépendent.

Cette demande ne rencontre pas l'approbation des autres membres de l'ARES.

## **02.9 / LA FONCTION DE DIRECTEUR ADMINISTRATIF**

Certains membres souhaitent davantage de précisions sur le devenir des directeurs administratifs et il souhaite que cette fonction soit introduite dans l'avant-projet de décret.

## **02.10 / LE BARÈME DES DIRECTEURS SORTANTS**

L'article 51 de l'avant-projet de décret permet aux directeurs sortants de charge de pouvoir bénéficier du barème de chef de travaux jusqu'à la fin de leur carrière.

Pour certains membres, cette disposition n'est pas justifiable vis-à-vis des autres membres du personnel enseignant et administratif pour qui de telles dispositions ne sont pas envisagées. Il s'agit, pour eux, de respecter le principe de bonne gouvernance.

A contrario, pour d'autres membres, cette disposition fait partie des conditions *sine qua non* pour renforcer l'attractivité de la fonction de directeur. En effet, il est nécessaire, selon eux, d'envisager et de préparer la sortie de ce genre de fonction.

## **02.11 / LES ORGANES DE CONCERTATION LOCALE**

Certains membres souhaitent qu'apparaisse, dans l'avant-projet de décret, l'organisation de la concertation et le fonctionnement des organes de concertation locale dans les hautes écoles.

Pour eux, il est également essentiel que ces organes de concertation locale prennent une dimension plus importante en tant qu'organes d'avis.

Ces membres souhaitent également qu'une clarification des termes utilisés pour définir la concertation interne soit réalisée.

## **02.12 / LES BUDGETS SOCIAUX ET LES BUDGETS ALLOUÉS À L'AIDE À LA RÉUSSITE**

L'ARES réitère son souhait de voir les budgets sociaux accordés aux hautes écoles alignés sur ceux des universités.

## **02.13 / L'ARTICULATION AVEC L'ARTICLE 121 DU DÉCRET PAYSAGE**

Certains membres souhaitent que la réflexion autour de l'article 121 du décret paysage soit réalisée de sorte à pallier à l'abrogation des grilles minimales. En effet, selon eux, l'article 121 est inapplicable en l'état.

## **02.14 / DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

L'ARES souhaite que les dispositions transitoires soient affinées et que les transitions soient préparées. Il s'agit notamment d'affiner les modalités dans le cas où les membres du collège de direction terminent leur mandat actuel à des moments différents.

## **03. REMARQUES ARTICLE PAR ARTICLE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La notion d'étudiant finançable pourrait faire référence au décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études.

**Article 10** – Les référencements d'articles sont erronés.

**Article 13** – Les modalités de refus par le Gouvernement de la Communauté française de la proposition de fusion pourraient être davantage précisées.

**Article 14** – Il conviendrait d'ajouter la possibilité de collaboration avec l'enseignement de promotion sociale, pour être en phase avec les volontés d'inciter à toutes les formes de collaborations dans le décret paysage.

**Article 15** – Ce rapport pourrait être transmis via l'ARES.

**Article 16** – Cet article pourrait se trouver dans le titre 1<sup>er</sup> de l'avant-projet de décret.

**Article 17** – La charge des directeurs pourrait être davantage précisée.

**Article 21** – Le Gouvernement fixera-t-il également les modalités de financement de ce plan de formation ?

**Article 22** – Quelle est la définition des termes « absence de longue durée » ?

Par ailleurs, dans quels cas une dérogation permettant de cumuler le mandat de directeur président et de directeur peut-elle être accordée par le Gouvernement ?

**Article 23** – Les précisions apportées par le commentaire des articles, en ce qu'elles complètent le détail du contenu du rapport, mériteraient de se trouver dans l'article directement.

**Article 24** – Le système permettant, exceptionnellement, au pouvoir organisateur de ne pas désigner la liste ayant obtenu plus de 50% est-il envisageable ?

**Article 25** - Quelles sont les conditions de désignation d'un remplaçant ? Celui-ci doit-il automatiquement être désigné ?

**Article 27** – La définition des électeurs pourrait être prévue à l'article 26 plutôt qu'à l'article 27 pour une meilleure symétrie de l'organisation des sous-sections 1 et 2.

**Article 29** – Etant donné le nombre de personnes qui peuvent parfois composer le collège de direction, n'est-il pas opportun de prévoir une procédure semblable à celle de l'article 25 ?

**Article 31** – Quelle est la définition de « transdomaine » ?

**Article 34** – Il convient de reformuler la définition du conseil de département.

**Article 39** – Le Gouvernement ne pourra-t-il plus intervenir directement ?

**Article 40** – Le Gouvernement ne pourra-t-il plus intervenir directement ?

**Article 41** – En cas de fusion, comment est organisé le collège de direction durant la période transitoire (charge, nombre de directeurs, etc) ?

**Article 48** – Les fonctions permettant l'accès à la fonction de directeur adjoint s'entendent-elles toutes pour les membres du personnel listés à titre définitif ?

**Article 43** – Le référencement d'article est erroné.

**Article 56** - Le référencement d'article est erroné.

**Article 57** – Les référencements d'articles sont incomplets.

**Article 58** - Le référencement d'article semble erroné.

## **04. LISTE DES ARRÊTÉS QUI SE TROUVERONT SANS BASE LÉGALE**

La liste complète des arrêtés se trouvant sans base légale est listée ci-dessous. Les arrêtés nécessitant une attention particulière et un rapide remplacement ou abrogation sont indiqués en gras.

### **04.1 / ARRÊTÉS À PORTÉE GÉNÉRALE**

09/03/2017 - Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrément de l'asbl Fédération Interdiocésaine des Bibliothécaires et Bibliothèques Catholiques en qualité d'organisation représentative d'utilisateurs

17/07/2015 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant financement des projets de promotion de la réussite dans l'enseignement supérieur pour l'année 2015

**19/06/2014 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les procédures d'élection des Directeurs-Présidents et des Directeurs de catégorie des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Communauté française**

03/06/2014 - Arrêté ministériel portant désignation des membres de la Commission communautaire pédagogique

**08/05/2014 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2013 fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en Hautes Ecoles**

21/11/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil interréseaux de concertation

14/10/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

14/10/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

14/10/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

26/09/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des conseils supérieurs des Hautes Ecoles

**19/09/2013 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2013 fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en hautes écoles**

22/04/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 avril 2011 portant désignation des membres du jury d'examens d'admission aux études organisées dans les Hautes Ecoles, en application...

29/03/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

29/03/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

25/03/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil interréseaux de concertation

**07/03/2013 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en Hautes Ecoles**

19/02/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

19/02/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

20/09/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

**20/09/2012 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les règles d'établissement du rapport d'activités des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française**

13/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

28/06/2012 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant financement des projets de promotion de la réussite dans l'enseignement supérieur pour l'année 2012

**30/06/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en Hautes Ecoles**

12/04/2011 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du jury d'examens d'admission aux études organisées dans les Hautes Ecoles, en application de l'article 22, § 1er, 5°, du décret du 5 août...

30/03/2010 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission communautaire pédagogique

**14/05/2009 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'examen d'admission aux études organisées dans les Hautes Ecoles, en application de l'article 22, § 1er, 5°, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale...**

**14/05/2009 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française réglant l'organisation et le fonctionnement des jurys d'enseignement supérieur de la Communauté française chargés d'octroyer les grades visés aux articles 15 et 18 du décret...**

**06/07/2007 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'examen de maîtrise suffisante de la langue française pour l'accès aux épreuves de master à finalité didactique ou à l'agrégation de l'enseignement secondaire ...**

**04/07/2008 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant les modèles des diplômes et de leur supplément délivrés dans le cadre d'une convention de coopération pour l'organisation d'études par plusieurs établissements...**

## **04.2 / ARRÊTÉS SPÉCIFIQUES À CERTAINES HAUTES ÉCOLES**

13/07/2016 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole HE2B résultant de la fusion de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak et de la Haute Ecole de Bruxelles et reconnaissant et admettant aux subventions...

19/04/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Galilée à partir de l'année académique...

19/04/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française « Paul-Henri Spaak » à partir...

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de l'année...

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut à partir de l'année...

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2009 portant création de la Haute Ecole «Louvain en Hainaut - HELHa» et reconnaissant et admettant aux subventions les formations...

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine...

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de Bruxelles à partir de l'année académique 2006-2007

13/11/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole «Albert Jacquard» à partir de l'année académique 2006-2...

15/01/2013 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de l'année...

19/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2008 portant création de la Haute Ecole libre mosane, en abrégé : HELMO et reconnaissant et admettant aux subventions les formations...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut à partir de l'année...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2009 portant création de la Haute Ecole provinciale de Hainaut - Condorcet et reconnaissant et admettant aux subventions les formations...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole EPHEC à partir de l'année académique...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole «FRANCISCO FERRER» de la Ville de Bruxelles...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2008 portant création de la Haute Ecole libre mosane, en abrégé : «HELMO» et reconnaissant et admettant aux subventions les formations...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant création de la Haute Ecole résultant de la fusion des Hautes Ecoles HENam et Blaise Pascal et reconnaissant et admettant...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole «Albert JACQUARD» à partir de l'année académique 2006-2...

05/07/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française «R. SCHUMAN» à partir de l'année...

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de Bruxelles à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Galilée à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française « Paul-Henri Spaak » à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française "R. SCHUMAN" à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole "CHARLEMAGNE" à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la ville de Liège à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la province de Namur à partir de l'année académique 2006-2007

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole « FRANCISCO FERRER » de la ville de Bruxelles à partir de l'année académique 2006-...

24/08/2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole « Albert JACQUARD » à partir de l'année académique 2006-2007

05/06/2008 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole libre mosane, en abrégé : HELMo et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

19/07/2007 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole de la Province de Liège et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

19/07/2007 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole Léonard de Vinci à partir de l'année académique 2007-2008

19/07/2011 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole résultant de la fusion des Hautes Ecoles HENam et « Blaise Pascal » et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées...

23/04/2009 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole provinciale du Hainaut - Condorcet et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

23/04/2009 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de la Haute Ecole Louvain en Hainaut - HELHa et reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par cette Haute Ecole

#### **04.3 / ARRÊTÉS DE DÉSIGNATION AU SEIN DES CONSEILS DES HAUTES ÉCOLES**

04/07/2016 - Arrêté ministériel portant désignation à une fonction de directeur faisant fonction de la catégorie pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne, organisée par la Communauté française

05/04/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

10/03/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne

08/02/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil social de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

08/02/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles Brabant

10/01/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

10/01/2017 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

15/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil social de la Haute Ecole Albert Jacquard

15/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil pédagogique de la Haute Ecole Albert Jacquard

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil pédagogique de la Haute Ecole en Hainaut

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

05/12/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil pédagogique de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

14/11/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

14/11/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

14/11/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Robert Schuman

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

28/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

11/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

11/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

11/10/2016 - Arrêté ministériel portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut

14/01/2016 - Arrêté ministériel portant désignation d'un membre du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles (José OLCINA)

01/10/2015 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard (CHAMPAGNE)

23/02/2015 - Arrêté ministériel portant désignation d'un membre du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

16/02/2015 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation à une fonction de directeur des catégories paramédicale et économique d'une Haute Ecole organisée par la Communauté française (Véronique Dodinval)

06/02/2015 - Arrêté ministériel portant désignation d'un membre suppléant du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

04/02/2015 - Arrêté ministériel portant désignation d'un membre effectif du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

19/12/2014 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation à une fonction de directeur de la catégorie pédagogique d'une Haute Ecole organisée par la Communauté française

10/10/2014 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Albert Jacquard

10/03/2014 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg «Schuman»

10/03/2014 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles

16/12/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole du Hainaut

21/11/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles

21/11/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

01/10/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

26/09/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

26/09/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles

29/03/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

24/01/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

10/01/2013 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

20/06/2012 - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 18 octobre 2011 portant désignation à une fonction de directeur de la catégorie traduction-interprétation d'une Haute Ecole organisée par la Communauté française

19/01/2012 - Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

20/09/2011 - Arrêté ministériel portant nomination des membres des Conseils supérieurs des Hautes Ecoles

06/09/2011 - Arrêté ministériel portant nomination des membres du Conseil interréseaux de concertation

06/09/2011 - Arrêté ministériel portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

---

## **ANNEXES**



**NOTE DE MINORITÉ DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANT·E·S  
FRANCOPHONES PORTANT SUR LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES HE EN  
VUE DE LA CDHEEPS DU 17 MAI 2018.**

---

## **1. LE PROJET PÉDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL**

La FEF estime que la procédure proposée pour assurer le respect du PPSC est marquée d'un conflit d'intérêt. En effet, s'il s'agit du pouvoir organisateur de l'établissement (qui est également l'Assemblée Générale de l'ASBL dans plusieurs hautes écoles libres) qui se charge d'assurer le suivi du document définissant les missions, les objectifs et les spécificités de leur établissement. Il y a de sérieuses raisons de douter de l'impartialité de la procédure. C'est pourquoi nous proposons de confier cette tâche à la DGENORS ou à l'ARES.

Nous souhaitons qu'il soit également ajouté au PPSC un chapitre sur l'inclusivité tant en termes de genres, d'handicaps ou d'accueil de réfugié·e·s. En effet, notre enseignement n'est pas extérieur à la société qui l'entoure et doit donc s'adapter à celle-ci : les exigences minimales du PPSC doivent s'adapter au 21<sup>ème</sup> siècle.

La FEF souhaite que soit maintenue la possibilité de faire une demande papier d'obtention du PPSC (fracture numérique oblige) mais souhaiterait que soit ajoutée une obligation de publication de celui-ci en ligne afin d'assurer sa plus grande publicité et sa plus grande accessibilité.

## **2. ELECTION, MISSION ET CONTRÔLE DE LA DIRECTION**

Dans le cas d'élection individuelle de la direction de l'établissement, il semble important que la démocratie interne soit respectée. La FEF souhaite donc que les mêmes procédures d'élections soient prévues tant pour les élections en listes que pour les individuelles. Cela signifie que le pouvoir organisateur devra choisir le·la candidat·e ayant plus de 50% des voix.

De plus, il n'existe pas dans le projet de décret de limitation du nombre de mandat de directeur·rice ou de directeur·rice-président·e. La FEF souhaiterait que le renouvellement soit limité à maximum un mandat afin de permettre le renouvellement des points de vue et prévenir tout abus de pouvoir.

Il est également prévu que la lettre de mission soit concertée entre le pouvoir organisateur et chaque directeur-riche. La FEF demande que, dans un souci de démocratie et de transparence, cette lettre soit concertée largement en y impliquant l'ensemble des corps de l'institution concernée dont les étudiant-e-s.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, dans la réforme de processus de contrôle de l'application de la lettre de mission. La FEF souhaite qu'une évaluation de mi-mandat soit réalisée dans les organes de consultations afin que l'ensemble des acteur-riche-s de l'établissement puissent assurer le contrôle démocratique sur la gestion de leur établissement.

### **3. LES BUDGETS ALLOUÉS À L'AIDE À LA RÉUSSITE**

La Fédération déplore que le décret ne contraigne pas les hautes écoles à consacrer une plus grande partie de leur budget à l'aide à la réussite. Élément pourtant crucial dans la vie d'un-e étudiant-e notamment au regard du taux d'échec important dans l'enseignement supérieur. Il est également de la responsabilité de l'état de s'assurer que des politiques d'aide à la réussite soient effectivement en place par les établissements d'enseignement supérieur. La première étape pour aller dans ce sens est le fléchage d'une plus grande partie du budget des établissements vers ces politiques.

### **4. LES BUDGETS SOCIAUX**

La Fédération le dénonce depuis de nombreuses années, les budgets sociaux pour les hautes écoles sont moins élevés que pour les universités. Pourtant, la population dans les hautes écoles n'est pas moins précarisée et le coût des études peut être assez similaire au regard, par exemple, de tout le matériel que de nombreux-ses étudiant-e-s en hautes écoles doivent acheter. C'est pourquoi la Fédération demande un alignement – une augmentation pour les hautes écoles donc – des budgets sociaux des hautes écoles sur ceux des universités.

## NOTE DE L'UNÉCOF SUR L'AVANT-PROJET DE DÉCRET FIXANT L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAUTES ÉCOLES (MARS 2018)

L'Unécof rend un avis négatif sur ce projet de décret, et ce, pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, la suppression des catégories et leur remplacement par des départements dont les domaines qui les composent sont laissés à discrétion de chaque établissement, pourra engendrer une confusion dans le chef des étudiants. En effet, aujourd'hui, les Hautes Ecoles sont souvent organisées en catégories définies et semblables selon les Hautes Ecoles, qui sont les unités de référence pour les étudiants. Le changement opéré par le futur décret, à savoir la suppression des catégories et surtout, l'avènement de départements à géométrie variable, mettrait à mal l'architecture existante, ce qui impacterait négativement l'étudiant. Ainsi, un futur étudiant ne saura pas clairement dans quoi il s'inscrit : un campus, un département, un domaine ?

Ensuite, ce décret engendre également des inégalités et discriminations au niveau de la représentation étudiante entre les étudiants issus de différents Hautes Ecoles : du fait d'octroyer une liberté quant à la composition des domaines repris dans chaque département, les étudiants seront inégalement représentés selon l'établissement où ils choisissent d'étudier.

De plus, nous nous posons des questions quant au nombre, rôles et missions des différents « directeurs », autrefois directeurs de catégorie. Le projet de décret prévoit que ceux-ci seront au nombre des anciennes catégories+1, alors que les catégories n'existeront plus. Si ces directeurs ne représentent plus les catégories, pourquoi doivent-ils toujours être au nombre de catégories+1 ? Pourquoi leur nombre est-il fixé dans un décret, lors que certaines Hautes Ecoles seront certainement vouées à s'étendre ou à se rétrécir ? Que se passerait-il si, dans 15 ans, les Hautes Ecoles venaient à fusionner ? Combien de directeurs y aurait-il dès lors ? De plus, le rôle de chaque directeur n'est pas clairement défini et sera variable, d'un directeur à l'autre et d'une Haute Ecole à l'autre. Ils ne sont plus tenus d'être le référent d'un département. Dès lors, les étudiants perdront en quelque sorte leur référent, qui était autrefois le directeur de catégorie, modèle semblable pour chaque Haute Ecole.

En outre, bien que nous saluions la mise à jour des procédures d'élection des HE et le fait que celles-ci soient fixées dans un décret et soient communes pour toutes les HE, nous ne sommes pas entièrement satisfaits concernant la composition des électeurs. En effet, nous demandons que les étudiants aient le droit de vote de leur directeur-président, à tout le moins. Cette pratique permettrait aux étudiants des Hautes Ecoles d'avoir les mêmes droits que ceux issus des universités, ceux-ci pouvant choisir leur recteur, leur avis comptant pour 15% du vote final (*Loi sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, article 11*), et sans quotas. Puisque le nouveau décret sur le financement des Hautes Ecoles a été modifié dans le but de mieux correspondre avec les universités en termes de financement, pourquoi ne pas faire de même pour les élections du directeur, à l'image du recteur en université ? Nous demandons donc, à tout le moins, que le nombre maximum de directeurs soit révisable.

Enfin, tout comme nous nous opposons, lors de la concertation sur le décret relatif au financement des Hautes Ecoles de 2018, à ce que la somme octroyée pour aider à la fusion ne soit octroyée seulement lors d'une fusion d'établissements issus du même pôle académique et du même réseau,

nous sommes opposés à ce que les fusions ne soient prévues qu'entre établissements issus du même pôle ou du même réseau (article 9). En effet, même si nous ne nous montrons pas favorables aux fusions entre établissements, les restreindre de cette manière est pour nous une atteinte à la liberté d'association des établissements.

En conclusion, ce décret, parce qu'il rend variable la composition des départements selon les Hautes Ecoles, que le rôle des futurs « directeurs » n'est pas clair et fixé, que les étudiants n'ont pas le droit de vote au moins pour leur directeur-président et qu'il engendre des conséquences négatives pour la représentation étudiante au sein de la Haute Ecole, n'est pas satisfaisant à nos yeux.